

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Les points 3 et 4 seront traités à 14 heures

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente félicite M. le député Grégory Devaud pour sa participation au marathon de New York. Elle présente M. Denis Cueni, nouvel assistant de sécurité du Grand Conseil. Elle salue la présence à la tribune de la classe de 10e année de Mme Sophie Ramel, de l'école de Prilly.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Questions orales : Catherine Labouchère, Régis Courdesse, José Durussel, Jean Tschopp (2), Ginette Duvoisin, Christiane Jaquet-Berger (2) Pétition de M. Gilles Schickel « Pour la restitution de mon permis de conduire ». Interpellations : Pierre Volet, Alain Bovay, Alexandre Berthoud, Philippe Krieg Initiatives : Raphaël Mahaim (2) Postulat : Raphaël Mahaim</p>			
OA	3.	<p>(241) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'307'000 pour financer la mise en oeuvre du futur réseau vaudois des bibliothèques et du système d'information associé dans le cadre du programme de gestion des bibliothèques du réseau vaudois (RenouVaud) et réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Céline Ehrwein Nihan – Les Vaudois et Vaudoises doivent-ils vraiment faire bibliothèques à part ? (14_INT_253)(1er débat)</p> <p>(1er débat) : l'entrée en matière est acceptée par 101 oui. Art. 1 accepté avec un avis contraire. Art. 2 accepté à l'unanimité. Art. 3 accepté à l'unanimité. Art. 4 accepté à l'unanimité. Une demande de 2e débat immédiat est présentée et est acceptée par 88 oui, 1 non et 7 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise). (2e débat) : art. 1 à 4 acceptés. Fin du 2e débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 96 oui et 1 abstention. La réponse du CE à l'interpellation Céline Ehrwein Nihan est traitée.</p>	DFJC.	Ehrwein Nihan C.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	4.	(15_RES_028) Résolution Céline Ehrwein Nihan et consorts - Règlement sur la migration des données des utilisateurs de RERO vers le nouveau SIGB (Développement et mise en discussion) Soutenue par au moins vingt députés, la résolution Céline Ehrwein Nihan, formulant un vœu, est mise en discussion. Au vote, elle est acceptée avec une abstention.			
RENV-CE	5.	(15_INT_439) Interpellation Philippe Grobéty - Col des Mosses, éboulement de Vuargny, quelles conséquences ? (Pas de développement)			
RENV-CE	6.	(15_INT_440) Interpellation Raphaël Mahaim - Maîtrise de classe au secondaire (Pas de développement)			
OA+M	7.	(247) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 4'000'000 en vue de financer les subventions destinées à la construction ou à la rénovation des porcheries vaudoises conformément aux dispositions fédérales sur la protection des animaux et à la stratégie relative à la filière porcine de la politique agricole vaudoise(1er débat) (1er débat) : l'entrée en matière est acceptée par 105 oui. Art. 1 accepté avec une abstention. Art. 2 accepté avec une abstention. Art. 3, amdt commission accepté avec une abstention ; amdt Wüthrich accepté à l'unanimité ; art. 3 amendé accepté à l'unanimité. Art. 4 accepté à l'unanimité. Art. 5 accepté avec une abstention. Art. 6 accepté à l'unanimité. Art. 7 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2e débat immédiat est présentée et est acceptée par 88 oui, 17 non et 8 abstentions (majorité des ¾ requise). (2e débat) : art. 1 à 6 acceptés. Fin du 2e débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 109 oui et 2 abstentions.	DTE, DECS	Guignard P.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	8.	<p>(169) Préavis du CE au GC sur l'initiative populaire cantonale "Stop à la pénurie de logements" et Projet de loi modifiant la loi sur le logement du 9 septembre 1975 et EMPD ordonnant la convocation du corps électoral pour se prononcer sur l'initiative populaire cantonale "Stop à la pénurie de logements" et les projets de lois modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et la loi sur le logement (contre-projet du Conseil d'Etat) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Jérôme Christen et consorts transformée en postulat en faveur de l'introduction d'un droit de préemption permettant de faciliter la politique foncière des collectivités publiques (12_POS_005), les postulats Marc-Olivier Buffat et consorts pour la création de zones d'habitation à loyers modérés (11_POS_261) - Christa Calpini et consorts au nom du groupe radical (11_POS_273) - Terrains constructibles thésaurisés : des mesures incitatives pas coercitives - Pierre Volet et consorts - Allongement des délais de permis de construire dans le canton, une mesure complémentaire à la simplification des procédures (12_POS_014) (Suite des débats) (1er débat)</p> <p>(1er débat, suite des débats) :</p> <p>LATC : Art. 85d accepté avec un avis contraire. Art. 85e accepté avec un avis contraire. Art. 85f accepté avec un avis contraire. Art. 85g, al. 1, amdt com accepté avec 2 avis contraires et une abstention. Art. 85g, al. 2 nouveau (amdt com) accepté avec 2 abstentions. Art. 85g amendé accepté avec 2 avis contraires. Art. 85h nouveau (amdt com) accepté avec un avis contraire et plusieurs abstentions. Art. 97a al. 2, amdt com accepté à l'unanimité. Art. 97a al. 3, amdt com accepté à l'unanimité. Art. 97a amendé accepté à l'unanimité. Art. 118, titre, amdt com accepté à l'unanimité. Art. 118 amendé accepté à l'unanimité. Art. 2 accepté à l'unanimité. Art. 3, amdt com accepté. Art. 3 amendé accepté avec plusieurs avis contraires.. Art. 4 accepté à l'unanimité.</p> <p>LL : Art. 11a, al. 4, amdt Kernen refusé par 49 oui, 71 non et 11 abstentions. Art. 11a accepté avec plusieurs abstentions. Art. 12 accepté à l'unanimité. Art. 33 al. 1, amdt com accepté à l'unanimité. Art 33 amendé accepté à l'unanimité.</p> <p>Art. 2, amdt Dolivo refusé par 19 oui, 54 non et 18 abstentions. Art. 2 accepté avec plusieurs avis contraire et une abstention. Art. 3 accepté avec plusieurs abstentions.</p>	DIS.	Buffat M.O.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		Art. 4 accepté à l'unanimité. (fin du 1er débat)			
RENV-SD	9.	<p>(168) Exposé des motifs complémentaire et Projets de lois - sur la préservation du parc locatif vaudois (LLPL) - modifiant la loi du 6 mai 2006 sur l'énergie et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil - sur le postulat Jean-Michel Dolivo et consorts "pour renforcer les droits des locataires dans la loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR)" (09_POS_156) - sur le postulat Frédéric Borloz "Logement : pour le bien des locataires et des propriétaires, dépassons le statut quo !" (09_POS_157)(1er débat)</p> <p>(1er débat) : LPPL : l'entrée en matière est acceptée par 98 oui, 13 non et 8 abstentions. Art. 1 accepté à l'unanimité. Art. 2 , al. 1, amdt Dolivo refusé par une large majorité ; amdt Ballif accepté par 63 oui, 53 non et 8 abstentions. A l'appel nominal, soutenu par au moins 20 députés, il est accepté par 61 oui, 60 non et 5 abstentions. Art. 2 amendé accepté avec quelques avis contraires. Art. 3, al. 1, lettre a, deux amdts Dolivo liés refusés par une large majorité. Lettre c, amdt Dolivo refusé par une large majorité. Lettre d, amdt Dolivo refusé par une large majorité. Lettre f, amdt Dolivo refusé par une large majorité. Art. 3 accepté avec quelques avis contraires et plusieurs abstentions. Art. 4 accepté à l'unanimité. Art. 5, al. 1, lettre a, amdt Dolivo refusé par 50 oui, 59 non et 6 abstentions. Art. 5 accepté avec quelques avis contraires et de nombreuses abstentions. Art. 6 al. 2, amdt com accepté avec quelques avis contraires et abstentions ; amdt Dolivo refusé avec de nombreux avis favorables ; à l'appel nominal, soutenu par au moins 20 députés, amdt refusé par 54 oui, 64 non et 4 abstentions. Art. 6, al. 3, amdt Dolivo (non) préféré à amdt com (oui) par 61 oui, 64 non et 1 abstention. A l'appel nominal, soutenu par au moins 20 députés, le vote est confirmé par 66 non, 63 oui. Amdt Dolivo accepté par 65 oui, 63 non et 1 abstention. Art. 6 amendé accepté avec plusieurs avis contraires. Art. 7 accepté à l'unanimité. Art. 8 accepté à l'unanimité. Art. 9 accepté à l'unanimité. Art. 10, al. 1, amdt Dolivo refusé à une large majorité. Art. 10 accepté avec plusieurs avis contraires. Art. 11, al. 1, amdt Dolivo refusé par 50 oui, 71 non. Art. 11 accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 12 accepté.</p>	DIS.	Buffat M.O. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	10/11/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 novembre 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	10.	(15_MOT_063) Motion Jacques Haldy et consorts - Pour permettre la vente par les communes des biens abandonnés par un locataire expulsé	DIS	Jaccoud J.	10/11/2015
RENV-T	11.	(14_INT_282) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Sylvie Podio - Ouvrir la porte à un désendettement concret des particuliers surendettés	DIS.		10/11/2015
RENV-T	12.	(15_MOT_076) Motion Lena Lio et consorts - Pour une adaptation des dérogations au lieu de scolarisation, dans l'école obligatoire publique (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)			10/11/2015
RENV-T	13.	(GC 165) Rapport annuel 2014 de la CIP - Détention pénale	GC	Mattenberger N.	10/11/2015
RENV-T	14.	(15_INT_437) Interpellation Manuel Donzé et consorts - Electrosanne, la mort trop silencieuse d'un festival. Quelle place veut accorder le Conseil d'Etat aux musiques actuelles ? (Développement)			10/11/2015
RENV-T	15.	(15_INT_438) Interpellation Catherine Labouchère - Augmentation prévue pour les subsides LAMAL, des explications svp (Développement)			10/11/2015
RENV-T	16.	(15_INT_441) Interpellation Vassilis Venizelos - Mise en oeuvre de la LAT : que compte faire le Conseil d'Etat pour ne pas condamner durablement le développement du canton ? (Développement)			10/11/2015
RENV-T	17.	(15_POS_117) Postulat Catherine Labouchère et consorts - Jeunes adultes en difficulté (JAD) et les mesures d'insertions sociales (MIS), un accord imparfait à qui il faut redonner le bon tempo	DSAS, DFJC	Collet M.	10/11/2015
RENV-T	18.	(155) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats Jean-Michel Dolivo et consorts - Mieux comprendre les maladies et tumeurs hormono-dépendantes (en particulier, les cancers du sein et des testicules) pour agir de manière préventive et Fabienne Freymond Cantone et consorts concernant le cancer du sein - Pourquoi cette maladie frappe autant et comment pourrait-on mieux la prévenir	DSAS.	Roulet C.	10/11/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 novembre 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	19.	(155_compl) Rapport complémentaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats Jean-Michel Dolivo et consorts - Mieux comprendre les maladies et tumeurs hormono-dépendantes (en particulier, les cancers du sein et des testicules) pour agir de manière préventive et Fabienne Freymond Cantone et consorts concernant le cancer du sein - Pourquoi cette maladie frappe autant et comment pourrait-on mieux la prévenir?	DSAS.	Roulet C.	10/11/2015
RENV-T	20.	(15_INT_372) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Vuillemin - L'Etat se prend-il pour Dieu ?	DSAS.		10/11/2015
RENV-T	21.	(15_INT_362) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Mettons fin à la discrimination des hygiénistes dentaires vaudois-es !	DSAS.		10/11/2015
RENV-T	22.	(15_INT_388) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen - Marchés publics : le remède législatif n'est-il pas devenu pire que mal ?	DSAS.		10/11/2015
RENV-T	23.	(15_INT_389) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Utilisation des PIG (Prestations d'Intérêt Général) comme un outil de subventionnement "occulte" qui pourrait biaiser la concurrence et la réalité des chiffres entre les établissements hospitaliers dans notre pays	DSAS.		10/11/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :